

# REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail - Patrie*



Ministère des Postes et Télécommunications

## ***REGULATION DESTARIFS D'INTERCONNEXION ET DE DETAIL DES SERVICES DE TELECOMS FIXES ET MOBILES AU CAMEROUN***

*Séminaire du BDT sur les coûts et les tarifs, Dakar, 16-17 mars 2010*

# SOMMAIRE

- ▶ 1 – GENERALITE
- ▶ 2 – ETAT DES LIEUX DU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES TIC
- ▶ 3 – SEGMENTATION DU MARCHÉ
- ▶ 4 – LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN
- ▶ 5 – CONCLUSION

# 1 – GENERALITE SUR LE CAMEROUN

- ▶ Superficie : 475 442 km<sup>2</sup>
- ▶ Population : 18 879 301 habitants en 2009
- ▶ Densité km<sup>2</sup> : 39,7 habitants/km<sup>2</sup>
- ▶ 402 km de façade sur l'océan atlantique
- ▶ Sixième producteur de pétrole en Afrique au Sud su Sahara
- ▶ Taux de croissance estimé : 3.9 % en 2008
- ▶ PIB PER CAPITA : 2300 dollars US

# 2- ETAT DES LIEUX DU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES TIC

- ▶ MARCHE DE LA TELEPHONIE FIXE
- ▶ – un opérateur, l'opérateur historique  
Cameroon telecommunications (CAMTEL)
- ▶ Abonnés fixes (non SDMA) : 110 000
- ▶ Capacité du réseau filaire : 140900 lignes
- ▶ Depuis septembre 2005, mise en place d'un  
réseau CDMA avec comme partenaire, la  
société chinoise HUAWEI

# 2- ETAT DES LIEUX DU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES TIC

- ▶ MARCHE DE LA TELEPHONIE FIXE
- ▶ Abonnés CDMA : 120 000 à fin 2009
- ▶ Une phase de 375 000 lignes en cours de déploiement

# 2- ETAT DES LIEUX DU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES TIC

- ▶ MARCHE DE LA TELEPHONIE MOBILE
- ▶ 2 opérateurs sont titulaires de concession
  - Orange Cameroon (filiale du groupe France Télécoms)
  - MTN Cameroon (filiale du Groupe MTN International)
- ▶ Plus de 6 000 000 millions d'abonnés en fin 2009
- ▶ Taux de pénétration près de 35%

# 2- ETAT DES LIEUX DU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES TIC

- ▶ 2.1 – LE MARCHÉ DE LA TELEPHONIE MOBILE
- ▶ Une troisième concession en voie d'être délivrée à la Cameroon Mobile Telecommunications SA (CMTSA), filiale de la CAMTEL créée en 2006.
- ▶ Les potentialités du marché importantes, si on considère le retard de couverture des zones rurales et les opportunités de services à haute valeur ajoutée.

# 2- ETAT DES LIEUX DU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES TIC

- ▶ 2.3-MARCHE DE L'INTERNET
- ▶ - Une cinquantaine de fournisseur d'accès et service Internet agréés
- ▶ Près de 40 000 abonnés à l'Internet
- ▶ Taux de pénétration large bande autour de 0.02% (offre Wimax )

# 2- ETAT DES LIEUX DU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES TIC

- ▶ **2-4- Services à Valeur Ajoutée**
- ▶ Les services à valeur ajoutée reconnus au plan réglementaire : l'audiotex, la revente de trafic, la terminaison de trafic
- ▶ – 89 fournisseurs de services à valeur ajoutée agréés en fin 2009
- ▶ Moins d'une dizaine exercent effectivement sur le marché (effet des goulots d'étranglements)

# 3 – SEGMENTATION DU MARCHE

- ▶ Une macro-segmentation de marché entre les activités « de gros » et de détail permettrait d'établir des règles différentielles entre les deux sous-segments qui impliquent des acteurs différents.
- ▶ Ainsi, est considéré marché « de gros » celui qui concerne les relations entre opérateurs et fournisseurs de services dans une logique B to B (business to business).

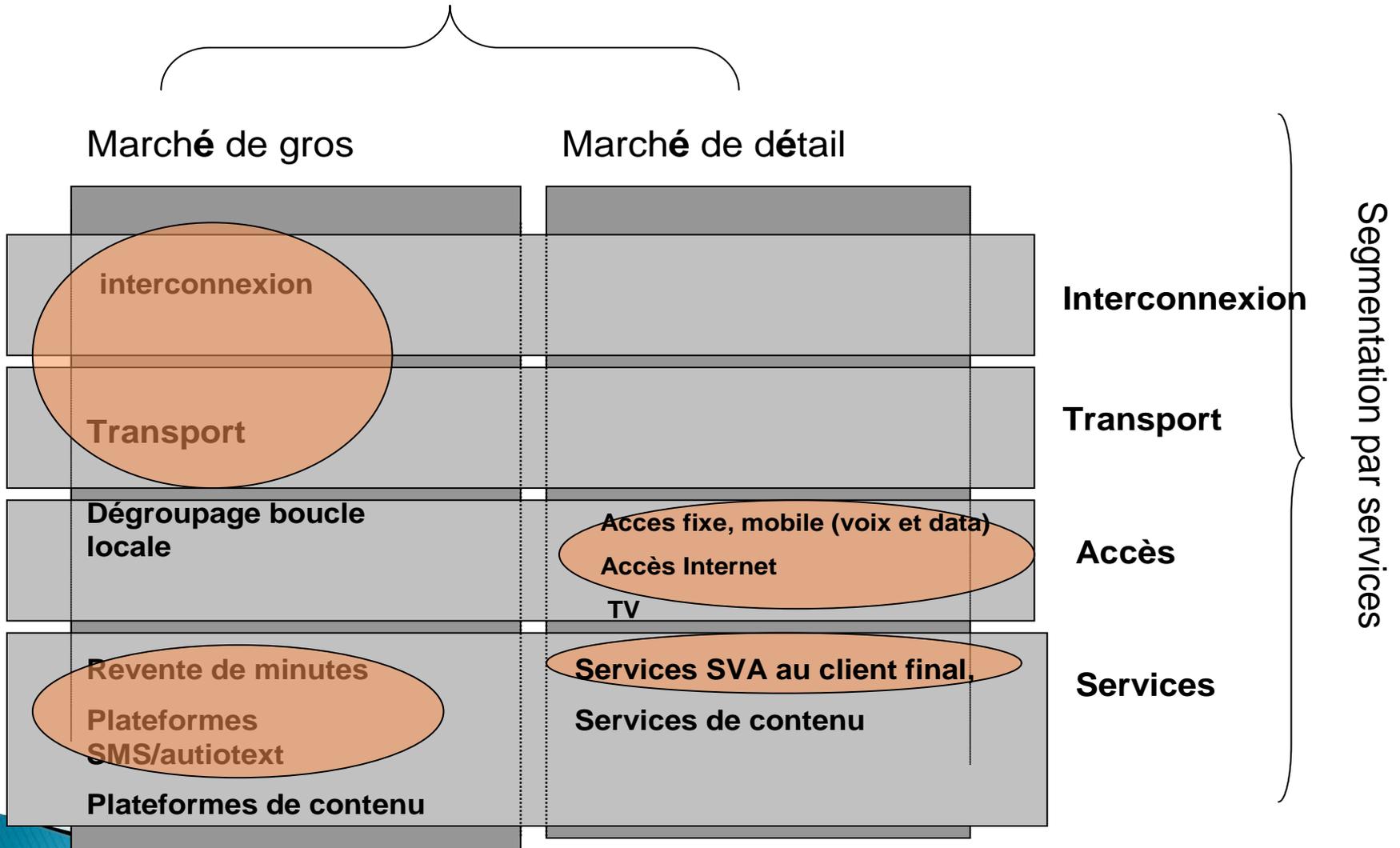
# 3 – SEGMENTATION DU MARCHÉ

- ▶ Les services couverts par ce marché diffèrent selon les pays et le niveau de développement du secteur.
- ▶ Au Cameroun, le marché de gros couvrirait les services : transport, interconnexion, accès aux plateformes de services et revente de minutes (dans sa partie revente entre opérateur et fournisseur de services SVA)

# 3 – SEGMENTATION DU MARCHE

- ▶ Le marché de détail couvre les services au client final : accès (fixe, mobile, Internet, data aux entreprises), et SVA au client final (SMS, MMS, etc.)

# Macrosegmentation



Services existant actuellement au Cameroun

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,  
YAOUNDE, CAMEROUN

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ **4-1-- Le tarif d'interconnexion**
- ▶ 4-1-1-Définition
- ▶ L'interconnexion est définie par la loi N°98/014 du 14 juillet 1998 modifiée et complétée par la loi N°2001/013 du 29 décembre 2005 régissant les télécommunications au Cameroun comme « toute prestation réciproque offerte par deux opérateurs de télécommunications et de réseaux ouverts au public qui permettent à l'ensemble des utilisateurs de communiquer librement entre eux, quelque soit les réseaux auxquels ils sont raccordés où les services qu'ils utilisent »

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ **4-1-2- Régulation de l'interconnexion**
- ▶ Textes régissant l'interconnexion au Cameroun
  - loi de 98 susvisée
  - décret N°99/369/PM du 19 mars 1999 fixant le régime d'interconnexion entre les opérateurs de réseaux de télécommunications ouverts au public.

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ Obligations des Opérateurs
  - Publication de leur offre technique et tarifaire dans un catalogue;
  - Tenu d'une comptabilité spécifique permettant d'identifier les coûts de leurs activités d'interconnexion.

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ **4-1-3- Structure du tarif d'interconnexion**
- ▶ - L' ART utilise le modèle CMILT de la Banque Mondiale
- ▶ Depuis 2007, l'ART fait obligation aux opérateurs concessionnaires de fournir également dans leurs catalogues des offres d'interconnexion pour les fournisseurs de services à valeur ajoutée.

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ **4-1-3- Structure du tarif d'interconnexion**
- ▶ tarif binôme comportant une partie variable et une partie fixe.
  - La partie fixe porte sur le prix de location d'un bloc primaire numérique. ce prix est fixé annuellement.
  - La partie variable porte sur le niveau de trafic écoulé. Le tarif est fixé par minute de trafic.

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ 4-1-4- Evolution du tarif d'interconnexion
- ▶ Evolution du tarif d'interconnexion au réseau de CAMTEL
- ▶ Location du Bloc Primaire Numérique : le tarif annuel de location d'un bloc primaire numérique est resté statique pendant plus de 5ans à 2 millions de FCFA par an (\$US4000). Depuis 2008 ce tarif est fixé à 1.500.000 FCFA (\$US 3000), soit une baisse de 25% par rapport aux années antérieures

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ 4-1-4- Evolution du tarif d'interconnexion
- ▶ Evolution du tarif d'interconnexion au réseau de CAMTEL
- ▶ Evolution de la partie variable du tarif d'interconnexion hors taxe en fonction du trafic
- ▶ Le tarif d'interconnexion au réseau de CAMTEL a connu une tendance générale à la baisse.

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

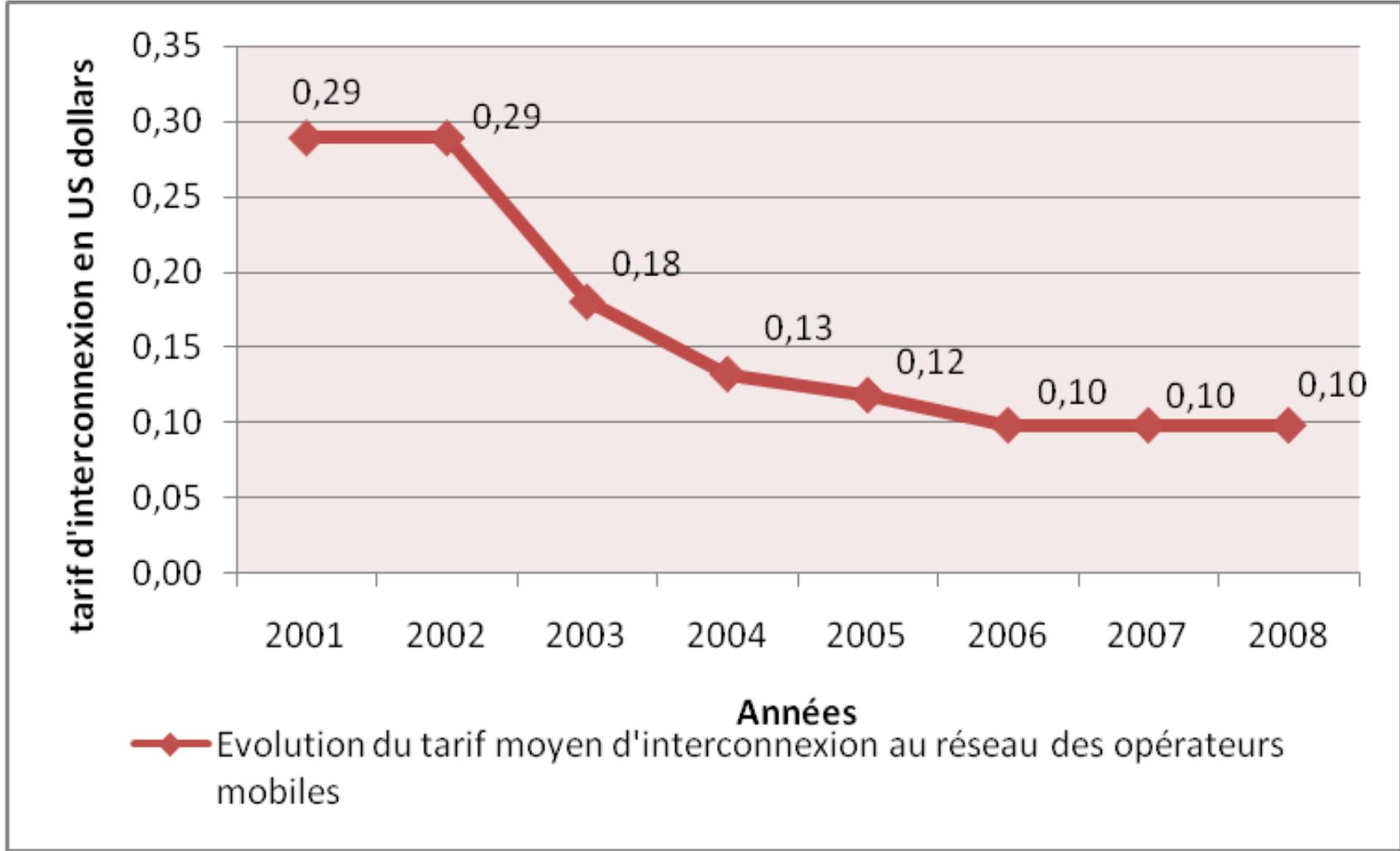
- ▶ Le tarif d'accès terminal à un CAA est en baisse de 50% entre 2000 et 2008,
- ▶ Le tarif d'accès à un seul centre de transit a connu un accroissement de 43% entre 2000 et 2004. Puis, une baisse de 37,5% entre 2004 et 2008.
- ▶ Le tarif d'accès à un ensemble de centre de transit a baissé de 53 % entre 2000 et 2008.
- ▶ Enfin, le tarif dû transit international départ hors quote parts a connu une baisse de 29% entre 2004 et 2008

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ 4-1-4- Evolution du tarif d'interconnexion
- ▶ Tarifs moyen d'interconnexion au réseau des opérateurs mobiles
- ▶ Tarif de location d'un bloc primaire numérique (E1) : le tarif de la location d'un bloc primaire numérique se situe à 2 millions (4000 dollars US) jusqu'en 2008, où ce tarif est passée à 1 500 000FCFA, soit 3000 dollars US.

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ 4-1-4- Evolution du tarif d'interconnexion
- ▶ Tarifs moyen d'interconnexion au réseau des opérateurs mobiles
- ▶ Partie variable : c'est la partie du tarif liée à l'acheminement du trafic commuté.
- ▶ **Graphique 1**: *Tendance du tarif moyen d'une minute d'acheminement du trafic commuté sur le réseau des opérateurs mobile en dollars US (US\$ 1 = 500 FCFA)*



# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ **4-1-4- Evolution du tarif d'interconnexion**
- ▶ En général, l'on note une tendance à la baisse des tarifs d'interconnexion, aux réseaux de l'ensemble des opérateurs, ce qui montre l'efficacité de la régulation tarifaire pratiquée par l'ART à travers le modèle CMILT de la Banque Mondiale. Malheureusement, la baisse des tarifs d'interconnexion n'a pas toujours une incidence sur le tarif de détail ou tarif à l'utilisateur final.

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

## 4.2- Régulation du tarif de détail ou tarif à l'utilisateur final

- ▶ **4.2.1-Régulation du tarif de détail : le cadre légal**
- ▶ les cahiers des charges des opérateurs mobiles stipulent que « l'Agence de Régulation se réserve le droit d'établir un régime de réglementation des prix en fonction d'une formule de plafonnement des prix (price cap) compatible avec les critères de rentabilité des services de téléphonie cellulaire dans le contexte de l'économie camerounaise ».

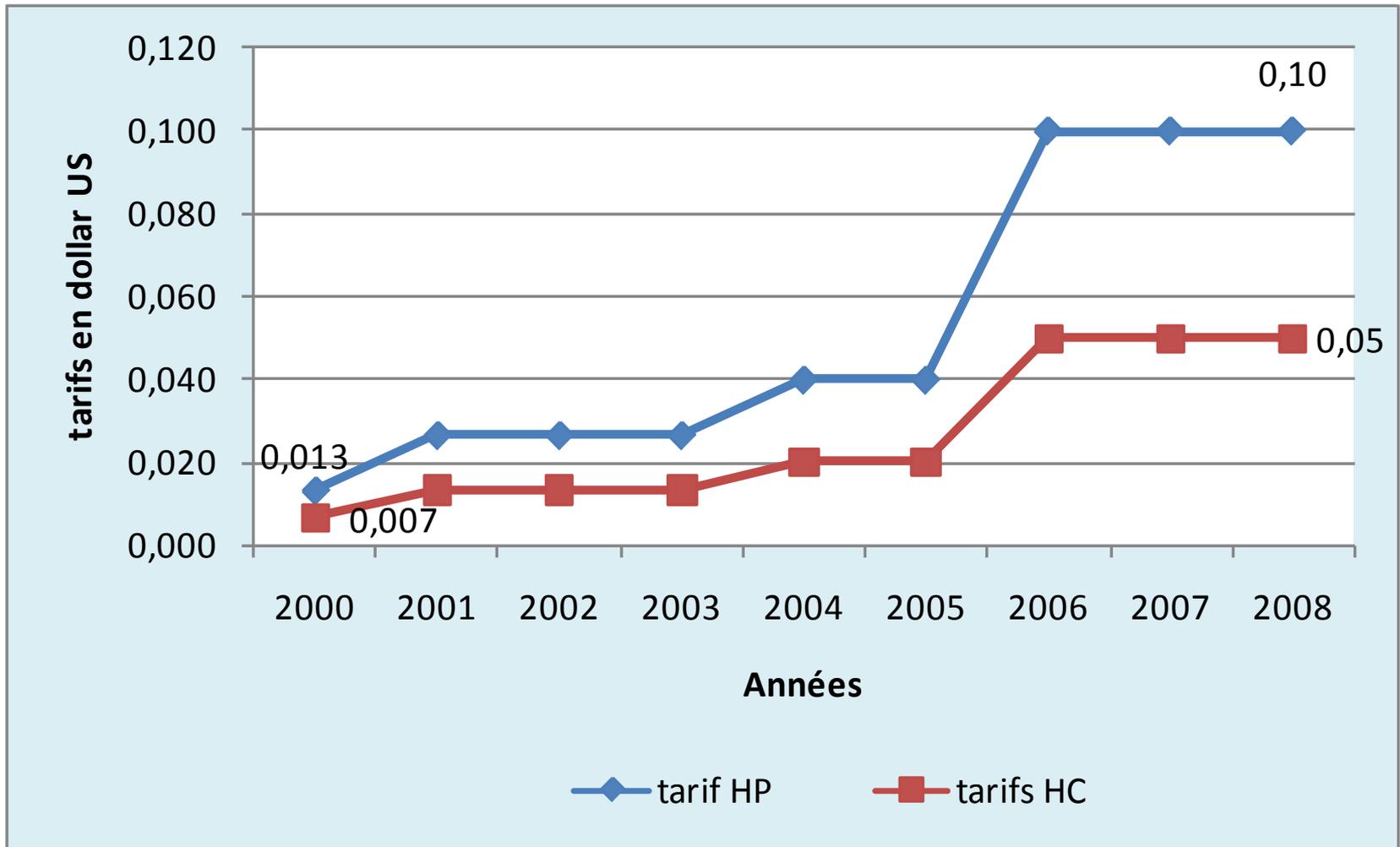
# LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- 4.2– Régulation du tarif de détail ou tarif à l'utilisateur final
  - ▶ 4.2.2.–Evolution du tarif des produits téléphoniques chez CAMTEL
  - ▶ Le tarif des communications est composé d'une partie fixe et d'une partie variable liée au trafic.

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ DECOMPOSITION DE LA PARTIE FIXE DU TARIF
- ▶ frais fixes non récurrents
  - Les frais d'installation : 40000FCFA (US \$ 80) depuis 2004, quelque soit la catégorie d'abonnée.
  - les dépôts de garantis : 100.000FCFA (US \$ 200) pour les téléboutiques.
- ▶ Les frais fixes récurrents
  - les frais mensuels d'entretien d'une ligne :3000FCFA (US \$ 6) pour les abonnés professionnels et résidentiels et à 5000FCFA (US \$ 10) pour les téléboutiques depuis 2004

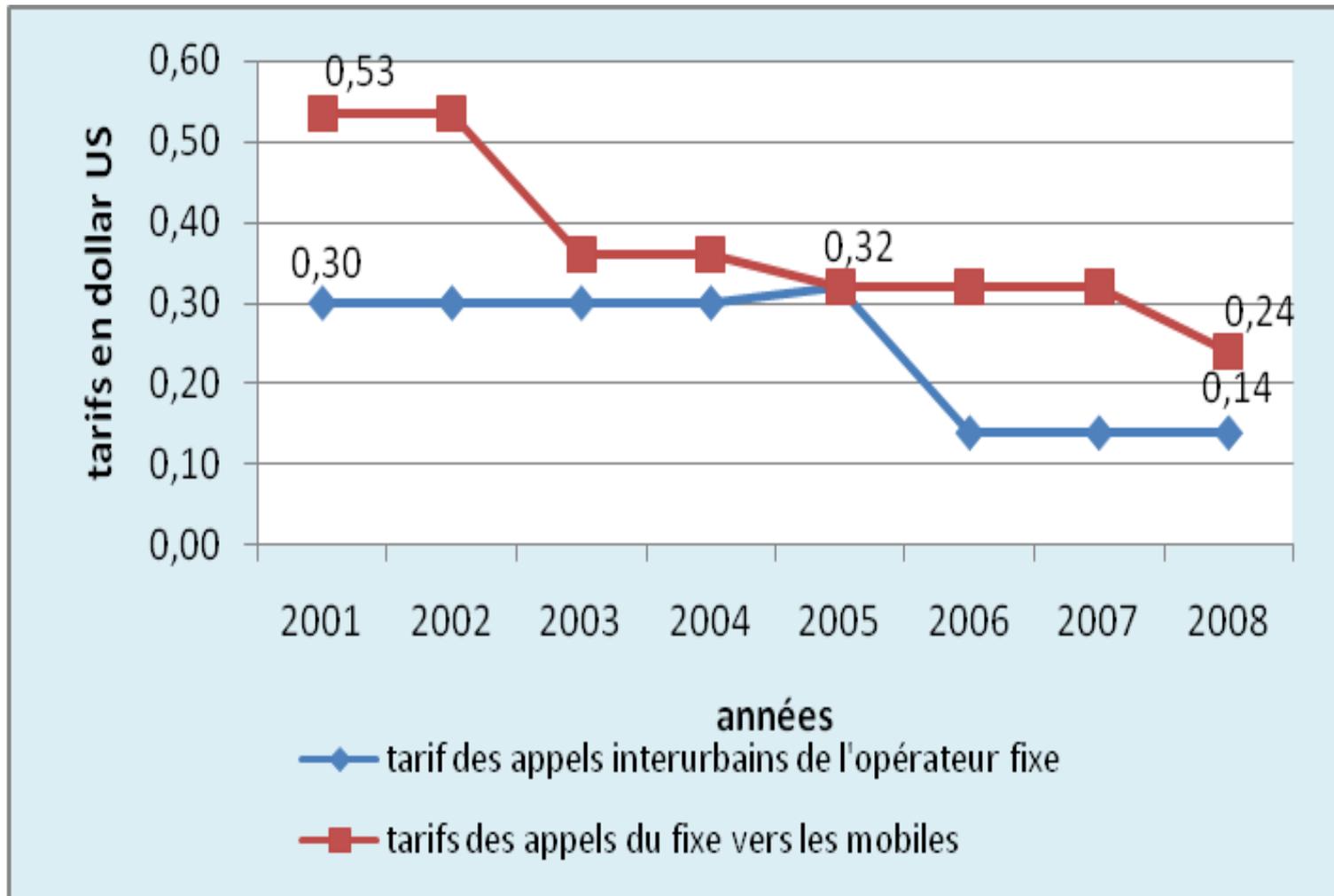
**Graphique 2:** Evolution du tarif des communications locales de l'opérateur CAMTEL en dollar par minute



# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- **4.2- Régulation du tarif de détail ou tarif à l'utilisateur final**
  - ▶ **4.2.2.-Evolution du tarif des produits téléphoniques chez CAMTEL**
  - ▶ tendance à la hausse du tarif des communications locales (hausse de plus de 600% en moins d'une décennie)
  - ▶ Causes
    - -fin des subventions croisées
    - Attenuer l'effet du contournement de réseau sur les recettes

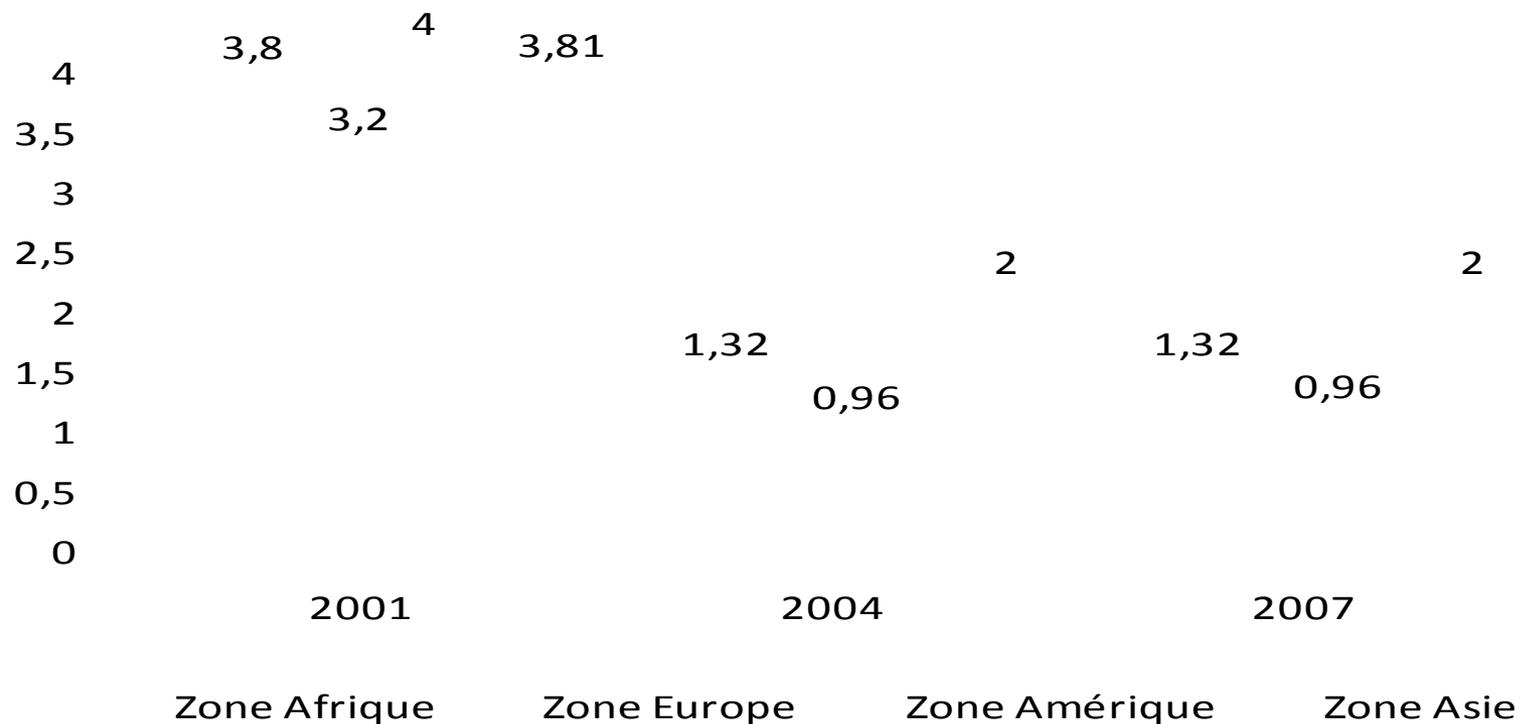
**Graphique 3** : Evolution du tarif moyen des appels interurbains et des appels vers les mobiles de CAMTEL en dollar par minute



# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- **4.2- Régulation du tarif de détail ou tarif à l'utilisateur final**
  - ▶ **4.2.2.-Evolution du tarif des produits téléphoniques chez CAMTEL**
  - ▶ Les tarifs des communications interurbaines ont une tendance à la baisse. Ces tarifs sont passés de 0.53 dollars US en moyenne la minute en 2001 à 0.24 dollars US en moyenne la minute depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005 à nos jours, soit une baisse de 73% en 5ans.

## **Graphique 4** : Evolution du tarif à l'international du téléphone fixe en dollar US



# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- **4.2- Régulation du tarif de détail ou tarif à l'utilisateur final**
  - ▶ **4.2.2.-Evolution du tarif des produits téléphoniques chez CAMTEL**
  - ▶ Les tarifs des communications internationales sur le réseau fixe restent assez élevés et rendent cet opérateur moins compétitif sur ce segment de marché

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

## 4.2- Régulation du tarif de détail ou tarif à l'utilisateur final

### 4.2.3-Evolution des tarifs de détails des produits téléphoniques des opérateurs mobiles

Le tarif comprend

- les frais d'accès au réseau qui sont fixes
- une partie variable liée au volume du trafic écoulé.

# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

## 4.2- Régulation du tarif de détail ou tarif à l'utilisateur final

### 4.2.3-Evolution des tarifs de détails des produits téléphoniques des opérateurs mobiles

- Pour les abonnés prepaid, les charges d'accès sont nulles depuis 2005
- Pour les abonnés postpaid, ces charges commencent à partir de 5\$

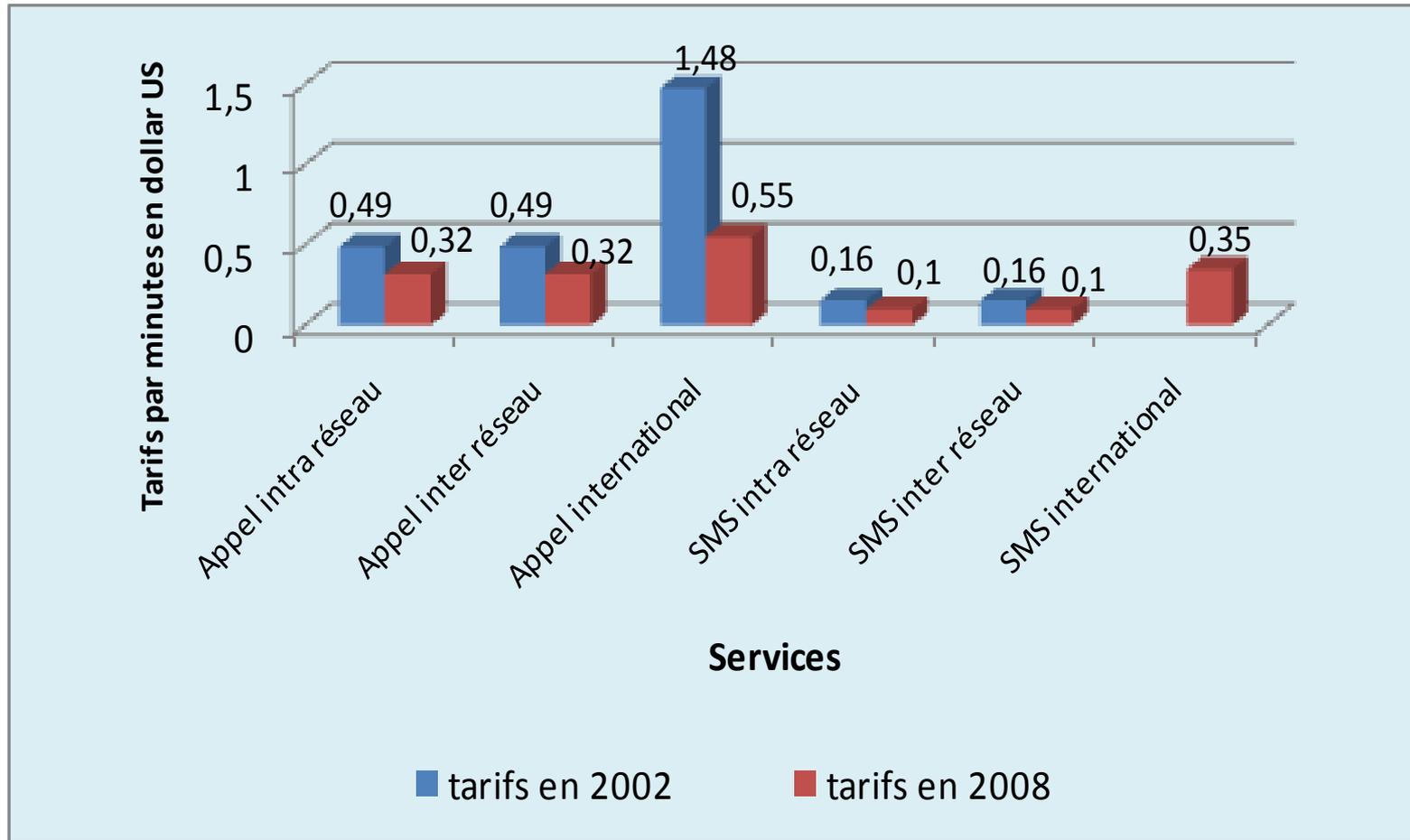
# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

## 4.2- Régulation du tarif de détail ou tarif à l'utilisateur final

### 4.2.3-Evolution des tarifs de détails des produits téléphoniques des opérateurs mobiles

- ▶ Les tarifs des communications téléphoniques et des SMS

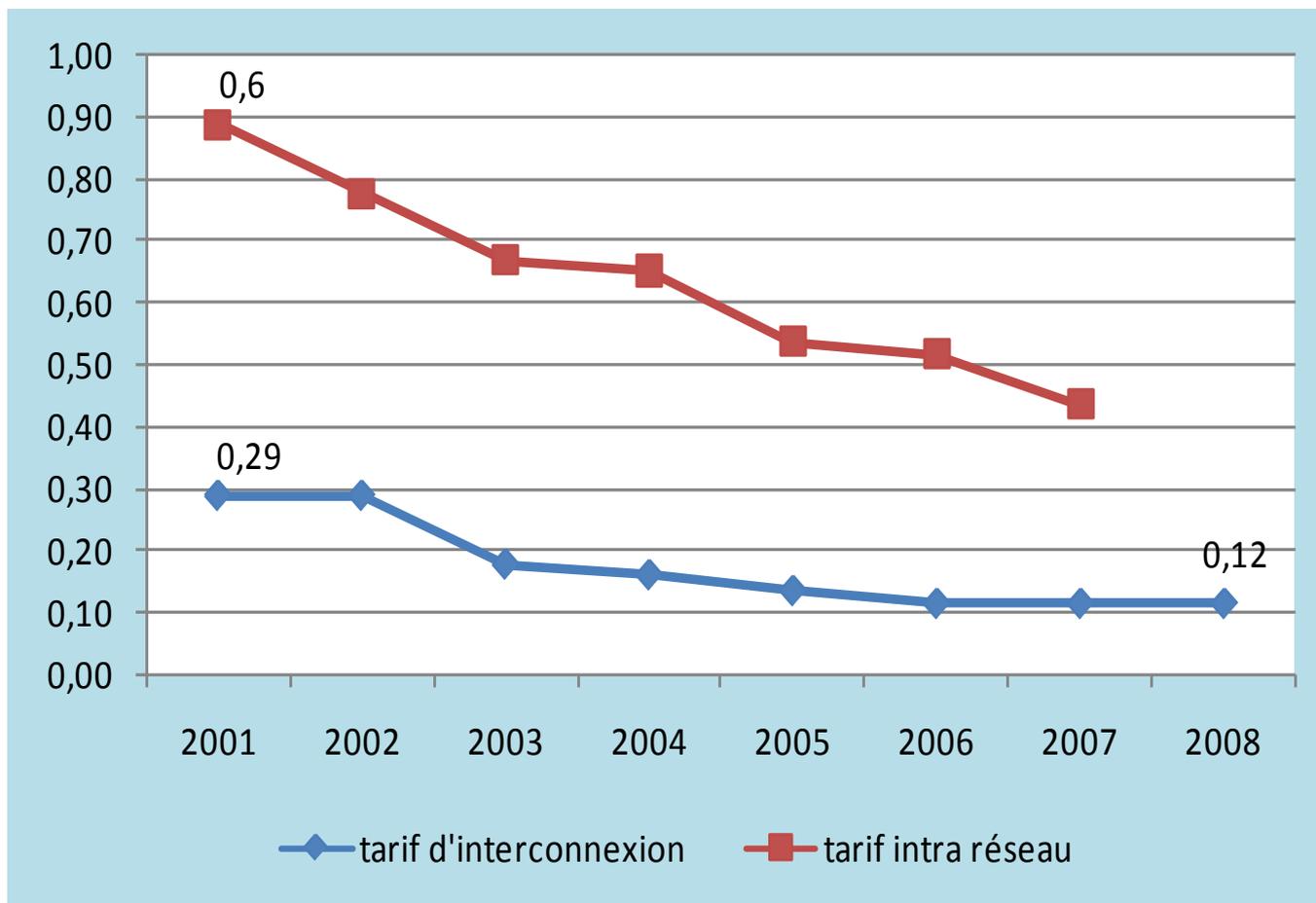
**Graphique 5**: Evolution du tarif des communications à l'international des opérateurs mobiles en dollar US par minute



# 4- LA REGLEMENTATION DES TARIFS AU CAMEROUN

- ▶ Alors que les tarifs des communications internationaux connaissent une forte baisse, l'on note une forte rigidité à la baisse des tarifs nationaux. Même la baisse des tarifs d'interconnexion ne semble pas avoir eu une incidence significative sur son évolution comme le montre le graphique ci-dessous.

**Graphique 6** : Evolution comparée des tarifs moyens d'interconnexion des opérateurs mobiles en US dollar



# CONCLUSION

- ▶ Non régulation du marché de détail en pratique par le régulateur implique
  - Faible incidence de la baisse des tarifs d'interconnexion sur les tarifs de détails
  - Rude concurrence sur le segment international peut poser le risque de subvention des communications nationales par les communications internationales
  - Nécessité de la régulation du marché de détail.

# JE VOUS REMERCIE

- ▶ Mrs TSAFAK DJOUMESSI Pauline
- ▶ MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
  - ▶ YAOUNDE, CAMEROUN
  - ▶ [Pauline.tsafak@ties.itu.int](mailto:Pauline.tsafak@ties.itu.int)